



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome II (1854)**

Crilla, Crilliacus, Criliacus, Crylie, Crillya,

Village de l'arrondissement de Saint-Claude, canton de Saint-Laurent, perception des Petites-Chiettes ; paroisse de Saint-Maurice-en-Montagne ; à 3 km de Saint-Maurice, 20 de Saint-Laurent, 20 de Lons-le-Saunier et 35 de Saint-Claude.

Altitude : 737^m.

Le territoire est limité au nord par Cognac et les Petites-Chiettes, au sud par Châtel-de-Joux, Prénovel et Grande-Rivière, à l'est par Saint-Maurice, à l'ouest par Cognac, la Frasnée et Châtel-de-Joux. Les ruines du moulin banal et la maison isolée dite sur la Plaine, font partie de la commune. La maison Briolet et chez les Merle en faisaient aussi partie, mais ces fermes ont été incendiées et n'ont pas été rebâties.

Il est traversé par la route impériale n° 78, de Nevers à Saint-Laurent, par le chemin de grande communication n° 28, de Clairvaux à Morez, par les chemins vicinaux tirant de Saint-Maurice à Clairvaux, de Crilla à la Frasnée, à Trétu, aux Petites-Chiettes et à Cognac, par le ruisseau de la Périère, les biefs de Ronay et de Fontaine-Froide.

Le village est situé à l'extrémité du premier plateau du Mont-Jura, à la naissance d'un des bras de la profonde vallée du Drouvenant, sur la rive droite du ruisseau de ce nom et au pied oriental d'une montagne appelée sur la Plaine ; les maisons sont groupées, construites en pierres, couvertes en bardeaux, laves ou tuiles ; quelques-unes ont un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

Population : en 1790, 181 habitants ; en 1846, 200 ; en 1851, 200, dont 106 hommes et 94 femmes ; population spécifique par km carré, 23 habitants ; 47 maisons ; 68 ménages.

État civil : Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1793.

Vocabulaire : saint Nithier. Paroisse de Clairvaux.

Série communale à la mairie. La série du greffe, déposée aux Archives Départementales a reçu les cotes 3 E 2982 à 2986, 3 E 7954, 3 E 10068 à 10070 et 3 E 12997. Tables décennales : 3 E 1356 à 1364.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 412-413, 5 Mi 1223, 2 Mi 953, 2 Mi 1726-1727, 5 Mi 22 et 5 Mi 1185.

Les habitants n'émigrent pas.

Cadastre : exécuté en 1852 ; surface territoriale 852^h 35^a divisés en 1635 parcelles que possèdent 270 propriétaires, dont 187 forains ; surface imposable, 845^h 30^a, savoir : 420^h 91^a en bois, 274^h 43^a en terres labourables, 80^h 91^a en pâtures, 46^h 59^a en prés, 10^h 15^a en broussailles, 4^h 16^a en murgers et rochers, 1^h 62^a en sol et aisances des maisons, 38^a en jardins, d'un revenu cadastral de 11,106 fr. ; contribution directe en principal 1570 fr.



Le sol, peu fertile, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, peu de maïs, des légumes secs, des pommes de terre, du chanvre, peu de fruits et de foin et des fourrages artificiels.

Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 c. pour cent.

Le produit des céréales suffit à la consommation des habitants. On importe le vin.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, peu de chevaux, quelques cochons qu'on engraisse, et des volailles. 20 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire des carrières de tuf et de pierre à bâtir, peu exploitées.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Clairvaux.

Une fromagerie produit annuellement 8.000 kg de fromage, façon Gruyère, de bonne qualité.

Il y avait autrefois, près du moulin banal, une forge, qui fut remplacée par une ribe et une scie, qui ont été transformées en grangeage en 1812.

Il y a à Crilla une auberge et un battoir à grains.

Biens communaux : une chapelle, une maison commune, construite en 1820, qui renferme le chalet, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 20 garçons et 16 filles ; un lavoir couvert et une fontaine avec abreuvoir, construite en 1846 ; enfin 140^h 65^a de pâtures, prés-bois et murgers, d'un revenu cadastral de 665 fr.

Bois communaux : 62^h 25^a ; 70 arbres sont délivrés annuellement.

Budget : recettes ordinaires 1721 fr. ; dépenses ordinaires 1701 fr.

NOTICE HISTORIQUE

Crilla est trop près de la ville celtique de Clairvaux, pour ne pas posséder des monuments druidiques. On doit considérer comme tel, la borne qui de tout temps lui a servi de limite territoriale, sous le nom de *Pierre virée* ou de *Pierre qui vire*. La *roche de Gargantua* n'en est pas éloignée. La *Côte du couvent* tire peut-être sa dénomination d'une habitation bâtie à son sommet et occupée par des prêtres gaulois. Un chemin peu distant du village s'appelle la *Vie de Salins*. Il se dirigeait de Salins à Moriana par Denezières. Les contrées dites au *Châtelet*, au *Châtelard*, étaient rapprochées de cette voie. On peut supposer que des fortins destinés à la protéger, occupaient l'emplacement de ces champs. De nombreuses habitations s'étaient groupées au Châtelet, et formaient un village, dans lequel on comptait encore de 15 à 20 maisons en 1520. Il n'en reste pas une seule aujourd'hui. Crilla remonte certainement à une époque reculée ; mais ses commencements sont très obscurs. On ne connaît rien de positif sur son histoire avant le XII^e siècle ; on ignore même en quelle année le château fut bâti. On sait seulement qu'il existait en 1212, ainsi que l'atteste une donation faite à cette époque par Humbert de Montmoret, dit Arragon, et Humbert-le-Bâtard, son frère, aux chartreux de Bonlieu. Des titres plus anciens mentionnent le village et le nom de ses seigneurs.

Seigneurie : La seigneurie de Crilla eut, dès l'origine, le titre de baronnie. Sans être très étendue, elle était importante par sa position. Les baronnies de Clairvaux et de Moirans, les terres monastiques du Grandvaux et de Bonlieu, l'entouraient de tous côtés. Elle avait pour dépendances les villages de Trétu, du Châtelet et moitié de celui de Bouzailles. Le seigneur avait la justice haute, moyenne et basse, avec droit d'instituer un bailli, un juge châtelain, un procureur d'office, un greffier, un sergent, des messiers, et depuis 1616, un tabellion. Il lui était dû des cens en froment, en avoine, en cire et en poules, l'impôt des quatre cas, des corvées d'hommes et de charrue ; il avait la banalité des fours, des moulins, des cours d'eau, des forêts et des communaux. Les sujets étaient soumis à la montre d'armes, à la contribution des réparations du château ; ceux de Bouzailles devaient même contribuer aux constructions principales. Le signe patibulaire à deux piliers, était placé dans le lieu dit aux Cordes, ou sur les *Rochettes*. Les sentences du bailli se portaient par appel au bailliage d'Orgelet.

Affranchissement : Par un acte daté du château de Crilla, de l'an 1340, Jeanne de la Roche du Vannel, de sa *grâce spéciale* et pour son *évident profit*, consentit à affranchir ses sujets de Crilla, Trétu et le Châtelet,

présents et à venir, de la servitude de main-morte, et à leur accorder le droit de couper du bois dans ses forêts, pour leur usage et même pour le vendre, mais ses conditions furent lourdes. Chaque meix était assujéti à un cens de neuf quarterons, moitié froment et moitié avoine ; on ne pouvait couper ni chênes, ni sapins, ni pommiers dans les forêts ; chaque ménage devait trois corvées de bras ou de charrue, et conduire une charretée de bois au château. Les chefs de famille furent déchargés du guet et garde, sauf le cas d'éminent péril, moyennant une redevance d'un demi-quartal d'avoine et une géline. Pour recueillir la succession d'un défunt, il fallait habiter la seigneurie, ou y venir résider. Cette clause avait pour but évident d'attirer des colons. En ce qui concerne l'administration municipale, l'institution de prud'hommes, la charte n'en dit pas un seul mot.



Seigneurs : La seigneurie de Crilla a été possédée dans l'origine, par la maison de Montmoret. C'est probablement comme seigneur de Crilla, que Thibert de Montmoret dota la chartreuse de Bonlieu, en 1170. En 1219, Reynier de Crilla, chevalier, confirma la donation faite par ses ancêtres à l'abbaye du Grandvaux, et donna une grange située à Saint-Moris, à la chartreuse de Bonlieu. En 1230, il fit une transaction avec l'abbaye du Grandvaux, par laquelle, moyennant une renonciation à certaines querelles, et une somme de 40 livres estevenantes, les religieux promirent de lui donner à boire et à manger, comme à un chanoine, toutes les fois qu'il viendrait les visiter, et même de lui fournir l'habit monastique et une prébende canoniale, dans le cas où il voudrait entrer en religion. En 1246, il promit d'aider et de défendre cette abbaye, dans toutes les occasions qui se présenteraient.

En 1262, Reynier, son fils, donna aux chartreux de Bonlieu la dîme qu'il percevait dans les limites de leur terre, ainsi qu'à *Bouzailles*, *Arsure* et *Saint-Cloud*. Il faut bien remarquer que les seigneurs du nom de Crilla n'avaient point la seigneurie, mais qu'ils n'étaient qu'une branche cadette de ceux qui la possédaient. En 1214, Humbert de Montmoret, dit Arragon, se qualifiait de sire de Crilla. Jacques, son fils ou son petit-fils, donna ce fief, en 1298, à Jeanne de la Roche du Vannel, sa belle-fille, en considération de son mariage avec Jean de Coligny, seigneur d'Andelot. Cette dame l'attribua, au mois d'avril 1318, du consentement d'Odet de Montaigu, son second mari, à Etienne d'Andelot, l'un de ses fils, pour favoriser son union avec Eléonore de Thoire-et-Villars, avec 1000 livrées de terre à prendre dans le voisinage du château et à Loysia. Elle se réserva l'usufruit du tout pendant sa vie, et fournit son dénombrement à Philippe de Vienne, comme seigneur de Pymont. Jacquemard 1^{er} d'Andelot, l'un des descendants d'Etienne, voulut, en 1412, continuer à faire hommage de Crilla au seigneur de Pymont ; Louis de Chalon-Arlay III, qui prétendait que cette terre relevait de son château d'Arlay, envoya une troupe armée pour occuper par force la forteresse, et mit le séquestre sur les revenus de la seigneurie, jusqu'à ce qu'il eût obtenu l'hommage qu'il exigeait. Les seigneurs de Coligny éprouvaient en général une répugnance extrême à reconnaître les sires d'Arlay pour leurs suzerains. Pour ne point subir l'humiliation d'un serment de vassalité, que le duc et comte de Bourgogne lui conseilla de prêter, Jacquemard vendit Crilla à Louis de Chalon, en 1413, moyennant 600 écus, se réservant seulement la faculté de rachat. Il se décida cependant à rembourser cette somme peu de temps après, sachant que Jean de Vaudrey, seigneur de Courlaoux et de l'Aigle, était prêt à acquérir ce domaine, à des conditions avantageuses. Il le lui vendit en effet la même année, en se réservant toujours la faculté de rachat. Le délai expira, et le seigneur de Vaudrey pouvait se considérer comme possesseur définitif ; cependant il eut la générosité de consentir, le 10 janvier 1434, une prorogation de délai de six années. Guillaume, fils de Jacquemard, exerça le rachat, fit hommage en 1443 à Louis de Chalon, et vendit Crilla définitivement en 1447, du consentement de son suzerain, à Benetru de Chassal, seigneur de Boutavant.

En 1473, Isabelle de Fétigny, veuve de ce dernier, fournit son dénombrement au duc et comte de Bourgogne, qui tenait en sa main le château d'Arlay. Le 15 novembre 1527, Hector de Chassal ou de Chassault et Louise d'Usier, son épouse, ayant fait une acquisition importante, qu'ils ne pouvaient payer, se décidèrent à revendre la baronnie de Crilla à Nicolas de Gilley, écuyer, seigneur de Marnoz, Villers-Farlay et Bermont, et à Jeanne de Marnix, son épouse, moyennant 3.864 fr. Ce seigneur se ruina ; ses biens furent vendus par décret au parlement de Dole, à la requête de ses nombreux créanciers, en 1557, et adjugés à Claude Gaillard, grand-juge en la terre de Saint-Claude, son gendre, marié à Marguerite de Gilley.



Le 18 août 1571, Gérard de Marnix, seigneur d'Augimont, épousa Salomé, fille unique de Claude Gaillard, devenu conseiller au parlement de Dole, et posséda Crilla après la mort de son beau père.

Claude de Marnix succéda à Gérard son père, et portait le titre de baron de Crilla, en 1642. Il avait épousé Gasparine de Lezay, dont il eut plusieurs enfants. Celui d'entre eux qui eut Crilla dans son lot, mourut sans postérité en 1688. De graves débats s'élevèrent, à l'occasion du partage de sa succession et de l'exécution de son testament. En 1698, Philibert-Etienne-Joseph de Marnix acquit, de François-Denis, Claude-Françoise et Cécile de Molombe de Quingey, moyennant 4.000 fr., le dixième leur appartenant dans la seigneurie de Crilla, et afin d'éviter un procès, le revendit à Jean Gaspard de Marnix, son oncle, qui possédait le surplus. Les descendants de M. de Marnix ont possédé cette terre jusqu'à la révolution de 1789.

Fiefs : Plusieurs arrière-fiefs relevaient du château de Crilla : de ce nombre étaient les fiefs dits de Cogna, de Vertamboz, d'Autriset, de Saint-Moris, de Liefnans et de Chassey.

Château : Le château de Crilla était bâti au sommet d'une haute montagne, appelée *sur la Plaine*. Aux côtés opposés du village, à l'est et au nord-est, sur les montagnes dites sur les *Fourches* et à *Rochefort*, on voit encore des retranchements et des tranchées, qui paraissent remonter à la période gallo-romaine. Le plateau horizontal sur lequel s'élevait le château, était rendu presque inaccessible par les pentes rapides qui l'entouraient de toutes parts. L'emplacement de la forteresse, isolé du reste du plateau par un profond et large fossé creusé dans le roc vif, avait la forme d'un triangle. Aux trois angles, étaient trois tours reliées entre elles par une épaisse muraille, contre laquelle s'appuyaient les bâtiments. Une citerne occupait le centre de la cour. Le corps-de-logis destiné à l'habitation comprenait une vaste cuisine, une grande salle voûtée, appelée la Sallette, et au premier étage, les chambres dites de Monsieur, de Madame, des cabinets et plusieurs dépendances.

Plus tard, on fit construire en dehors et à l'est de l'enceinte, sur une place appelée la Basse-cour, des écuries, des étableties et un bâtiment dit des *Dames*. On entourait ces nouvelles constructions d'un fossé particulier, sur lequel était jeté un pont-levis. Au pied du château était un vaste étang, sur le bord duquel s'élevait un pigeonnier, renfermant ordinairement sept à huit cents pigeons. Il ne reste de cette forteresse que quelques pans de murs en belle pierre de taille, un conduit souterrain qui descendait jusque dans la vallée, la citerne et quelques morceaux de pierre parfaitement taillés, sur lesquels on reconnaît le style ogival usité au XIV^e et au XV^e siècle.

Cet édifice étant tombé en ruines, vers l'an 1700, les habitants s'emparèrent des matériaux pour reconstruire leurs maisons. Ce château offrait assez d'agrément, pour que ses possesseurs y résidassent presque continuellement. La perspective dont on jouit du haut de la montagne, est aussi étendue que pittoresque. C'est dans ce manoir que se célébrèrent les noces de Salomé Gaillard, avec Gaspard de Marnix, en présence de Prudent de Saint-Moris, de Lyonnel de Battefort, de Jean de Gilley, ambassadeur de Charles-Quint en Suisse, et de plusieurs autres seigneurs de distinction.

Événements divers : Le 9 novembre 1616, la compagnie du sieur de Rosy était logée au château et dans le village de Crilla. Elle y commit toutes sortes d'excès et y brûla plusieurs maisons. Le marquis d'Olioni, maréchal de Bourgogne, condamna le capitaine à réparer les dommages causés par ses soldats.

Du 11 avril au 10 mai 1637, les communes de Bletterans et celles environnantes, furent requises d'envoyer des convois de pain aux troupes chargées de la défense du château. Le 1^{er} décembre 1638, le baron de Savoyeux, commissaire général de la cavalerie de Bourgogne et colonel de 1000 chevaux, délivra une sauvegarde à Claude de Marnix, pour que les domaines de ce seigneur et les villages d'alentour fussent respectés. Gasparine de Lezay en obtint une semblable de Claude de Beauffremont en 1648.

En 1643, M. de Marnix exposa au parlement qu'il s'était toujours montré dévoué aux intérêts de son pays ; qu'il n'avait cessé, pendant la durée de la guerre, d'entretenir une garnison dans son château, où il résidait continuellement avec sa famille ; que cependant Lacuzon et M. de la Villette tenaient tous les chemins qui aboutissaient à Crilla ; qu'ils enlevaient le bétail qu'ils trouvaient, et ne cessaient de se livrer à toutes

sortes de *pilleries* et *voleries* ; que les paysans n'osaient sortir de leurs maisons et s'occuper de labourage, dans la crainte de voir enlever leurs bœufs ; que Gringalet, soldat de Lacuzon, lui avait enlevé deux beaux chevaux, et les avait vendus à M. d'Autrissot, capitaine de Montaigu. Le conseiller Bereur ordonna à Lacuzon de changer de conduite ; mais ce dernier, pensant ne relever que de lui-même, se moquait des ordres de la Cour. On a porté beaucoup trop haut la réputation de ce fameux chef de partisans. Partout où nous le rencontrons, nous le voyons se conduire en véritable pillard. Pendant tout le cours des hostilités, les habitants restèrent sous les armes. Ils étaient divisés en mousquetaires, arquebusiers et haliebardiens. Il devaient constamment être munis chacun de trois livres de poudre et de trois livres de plomb.



Paroisse : Crilla dépendit jusqu'en 1671, de la paroisse de Clairvaux , et depuis ce moment, il fit partie de celle de Saint-Maurice. Il y avait une chapelle au château, desservie par un chapelain particulier.

Chapelle : Il y a une chapelle au centre du village, dédiée à saint François de Salles, dont on célèbre la fête le 29 janvier. Elle est à une nef, voûtée en ogive.

Curiosités naturelles : La source du Grand Dard, qui est d'une grande profondeur et reflue sur le rocher, lors des grandes pluies , mérite d'être visitée.